

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 01235
Numéro SIREN : 392 725 099
Nom ou dénomination : MEIKO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2021 sous le numéro de dépôt 10463

Bilan Actif

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	462 376	409 652	52 723	36 027
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	462 376	409 652	52 723	36 027
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	150 477	4 928	145 548	918
Installations techniques, matériel et outillage industriel	394 195	321 390	72 805	52 807
Autres immobilisations corporelles	1 070 501	832 211	238 290	183 104
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 615 172	1 158 529	456 643	236 829
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 200		3 200	3 200
Autres immobilisations financières	123 594		123 594	130 594
TOTAL immobilisations financières :	126 794		126 794	133 794
ACTIF IMMOBILISÉ	2 204 342	1 568 181	636 161	406 650

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	4 689 699		4 689 699	3 797 710
TOTAL stocks et en-cours :	4 689 699		4 689 699	3 797 710
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	9 535 438	637 664	8 897 774	8 694 459
Autres créances	1 960 967		1 960 967	805 228
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	11 496 405	637 664	10 858 741	9 499 687
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 962 243		1 962 243	1 277 534
Charges constatées d'avance	162 699		162 699	151 981
TOTAL disponibilités et divers :	2 124 943		2 124 943	1 429 516
ACTIF CIRCULANT	18 311 047	637 664	17 673 383	14 726 912

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	20 515 389	2 205 845	18 309 544	15 133 562
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 4 900 000	4 900 000	4 900 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 206 624)	(214 685)
Résultat de l'exercice	147 297	(1 491 939)
TOTAL situation nette :	3 840 673	3 193 376
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	3 840 673	3 193 376
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	32 000	79 664
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32 000	79 664
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	323 218	
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 317 432	9 842 627
Dettes fiscales et sociales	1 906 197	1 389 154
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	534 311	403 784
TOTAL dettes diverses :	13 757 940	11 635 565
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	355 714	224 958
DETTES	14 436 871	11 860 523
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	18 309 544	15 133 562

Compte de Résultat (Première Partie)

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 03/05/20

Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises	26 440 871		26 440 871	23 035 594
Production vendue de biens	300		300	
Production vendue de services	3 188 403		3 188 403	2 075 945
Chiffres d'affaires nets	29 629 574		29 629 574	25 111 539
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 081	5 767
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			166 063	115 240
Autres produits			1 153	3 128
PRODUITS D'EXPLOITATION			29 797 871	25 235 674
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			19 446 558	17 007 080
Variation de stock de marchandises			(891 989)	2 317
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			4 276 081	3 798 272
TOTAL charges externes :			22 830 650	20 807 670
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			307 839	260 416
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			4 164 019	3 721 005
Charges sociales			1 826 026	1 606 858
TOTAL charges de personnel :			5 990 046	5 327 863
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			202 754	182 903
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			114 373	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			317 126	182 903
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			96 891	8 586
CHARGES D'EXPLOITATION			29 542 552	26 587 438
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			255 319	(1 351 765)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 03/05/20

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	255 319	(1 351 765)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 937	4 573
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	9 937	4 573
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	15 336	6 604
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	15 336	6 604
RÉSULTAT FINANCIER	(5 399)	(2 030)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	249 920	(1 353 795)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 565	17 552
Produits exceptionnels sur opérations en capital		53 350
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 664	
	30 229	70 902
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	92 852	123 197
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		38 185
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		47 664
	92 852	209 046
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(62 623)	(138 144)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	40 000	
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	29 838 037	25 311 148
TOTAL DES CHARGES	29 690 740	26 803 088
BÉNÉFICE OU PERTE	147 297	(1 491 939)

ANNEXE AUX COMPTES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 18.309.544 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 147.297 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits marquants de l'exercice.

Le chiffre d'affaires est en progression de 18 % par rapport à l'exercice précédent, en retrait de 1% par rapport au budget.

Les charges sont également en retrait par rapport au budget de 1 %.

Le résultat est bénéficiaire de 147.297 €.

1 – Règles et méthodes comptables.

1.1 – Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes et méthodes comptables du règlement de l'ANC n°2014-03, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle du coût historique.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.2. - Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 2 ans.

1.3. - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a, pour l'essentiel, été déterminé selon le mode linéaire. Les durées et méthodes les plus généralement retenues ont été les suivantes :

Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 5 ans
Installations générales :	5 à 10 ans
Matériels de transport :	4 à 5 ans
Matériels de bureau et informatique :	1 à 3 ans
Mobilier :	5 ans

2 – Immobilisations incorporelles

Le poste est principalement composé de logiciels.

3 – Autres titres immobilisés

Ce poste comprend principalement le dépôt de garantie pour le bâtiment loué à Saint Thibault des Vignes et du dépôt de garantie pour le bâtiment de Collégien, lieu du déménagement effectué en 2019.

4 – Actif circulant

4.1. - Stocks

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour cette évaluation.

Détail des stocks :

- Machines : 3.169 K€
- Pièces détachées : 1.466 K€
- Chimie : 55 K€

4.2. – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La provision pour dépréciation s'établit à 637 664 €, en augmentation de 92 054 €, suite à la mise en redressement judiciaire de la société CREAT services.

5 – Capitaux Propres

L'associée unique a décidé d'opérer une augmentation – réduction du capital en date du 22 novembre 2019, pour un montant de 500 000 €.

Pour rappel, MEIKO France a bénéficié d'un abandon de créances en 2007 de la société MEIKO MASCHINENBAU GmbH, notre fournisseur principal.

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Tableau de variation des capitaux propres :

	nombre d'actions	capital	Réserves et résultat	total
Solde au 31 décembre 2011	200	1 400 000	- 445 123	954 877
Résultat de l'exercice 2012	-	-	- 1 307 511	- 1 307 511
Solde au 31 décembre 2012	200	1 400 000	-1 752 634	- 352 634
Résultat de l'exercice 2013	-	-	- 210 520	- 210 520
solde au 31 décembre 2013	200	1 400 000	- 1 963 154	- 563 154
Augmentation de capital	-	3 500 000	-	3 500 000
Résultat de l'exercice 2014	-	-	- 1 202 389	- 1 202 389
Solde au 31 décembre 2014	200	4 900 000	- 3 165 543	1 734 457
Augmentation de capital	-	2 000 000	-	2 000 000
Réduction du capital par affectation au report à nouveau	-	-2 000 000	2 000 000	0
Résultat de l'exercice 2015	-	-	- 1 015 461	- 1 015 461

Solde au 31 décembre 2015	200	4 900 000	- 2 181 004	2 718 996
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-865 858	- 865 858
Solde au 31 décembre 2016	200	4 900 000	- 3 046 862	1 853 138
Résultat de l'exercice 2017			-1 167 824	-1 167 824
Solde au 31 décembre 2017	200	4 900 000	-4 214 686	685 314
Augmentation de capital	-	4 000 000	-	4 000 000
Réduction du capital par affectation au report à nouveau		-4 000 000	4 000 000	0
Résultat de l'exercice 2018	-	-	- 1 491 939	- 1 491 939
Solde au 31 décembre 2018	200	4 900 000	- 1 706 624	3 193 376
Augmentation de capital	-	500 000	-	500 000
Réduction du capital par affectation au report à nouveau		- 500 000	500 000	0
Résultat de l'exercice 2019	-	-	147 297	147 297
Solde au 31 décembre 2019	200	4 900 000	- 1 059 328	3 840 672

6 – Informations sur le résultat

Tableau de répartition du chiffre d'affaires par activité :

Activité	31/12/2019 (en euros)
Ventes de marchandises	26 440 871
<i>Laveries</i>	<i>20 499 871</i>
<i>Lave-bassin</i>	<i>1 986 775</i>
<i>Chimie</i>	<i>628 578</i>
<i>Pièces détachées</i>	<i>3 325 647</i>
Production vendue de services	3 188 403
<i>Prestations (installation, dépannage)</i>	<i>1 561 001</i>
<i>Maintenance</i>	<i>1 177 101</i>
<i>Divers</i>	<i>450 301</i>
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	29 629 274

Détail des transferts de charges :

Intitulé	31/12/2019 (en euros)
Transfert de charges d'exploitation	8 301
Transfert de charges de personnel	115 444
TOTAL	123 745

Détail du résultat exceptionnel

Intitulé	31/12/2019 (en euros)
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	
<i>Indemnité sur ventes</i>	2 565
<i>Reprise provision pour charges</i>	27 664
<i>Indemnités prud'homales</i>	-41 888
<i>Redressement</i>	-37 667
<i>Pénalités sur contrats commerciaux</i>	-3 234
<i>Divers</i>	-10 063
Total	-92 852

7 – Autres informations

7.1 – Evènements postérieurs à la clôture.

Les états financiers de MEIKO France ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au début du deuxième trimestre 2020, suite notamment à la fermeture de certains revendeurs (pièces détachées et petites machines) et des hôtels, cafés, restaurants en raison des mesures de confinement prises par le gouvernement. La société a notamment enregistré une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 50% sur le mois d'avril 2020. MEIKO France s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020 par rapport aux prévisions de résultat de l'ordre de 130 K€. Néanmoins, la société ne rencontre pas de difficultés de trésorerie.

A la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2019 de l'entité, la direction de MEIKO FRANCE n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité à poursuivre l'exploitation.

7.2 - Indemnités de fin de carrière

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.77 % (taux Iboxx Corporate AA10+ au 31/12/19)
- Taux de croissance des salaires : 1.84 %
- Age de départ à la retraite : 63 ans
- Taux de rotation du personnel : 3 %
- Table de taux de mortalité : table de mortalité 2013-2015 – données 2017.

Le montant des indemnités de fin de carrière, évalué au 31 décembre 2019, s'élève à 411 K€, aucune provision n'a été constatée.

7.3 – Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 22 257,35 € et ne concerne que le contrôle légal des comptes.

7.4 – Rémunération des dirigeants.

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

7.5 – DEEE

MEIKO France est adhérente d'Ecologic au titre de sa Responsabilité Elargie du Producteur sur les Equipements Electriques et Electroniques professionnels.

Immobilisations

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	345 167		117 208
TOTAL immobilisations incorporelles :	345 167		117 208
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	2 229		148 248
Installations techniques et outillage industriel	345 322		48 873
Installations générales, agencements et divers	441 575		61 002
Matériel de transport	41 625		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	461 039		65 260
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 291 791		323 382
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	133 794		
TOTAL immobilisations financières :	133 794		

TOTAL GÉNÉRAL	1 770 752		440 590
----------------------	------------------	--	----------------

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			462 376	
TOTAL immobilisations incorporelles :			462 376	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			150 477	
Install. techn., matériel et out. industriels			394 195	
Inst. générales, agencements et divers			502 577	
Matériel de transport		1	41 625	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			526 299	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		1	1 615 172	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		7 000	126 794	
TOTAL immobilisations financières :		7 000	126 794	

TOTAL GÉNÉRAL		7 001	2 204 342	
----------------------	--	--------------	------------------	--

Amortissements

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	309 141	100 511		409 652
TOTAL immobilisations incorporelles :	309 141	100 511		409 652
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	1 311	3 618		4 928
Installations techn. et outillage industriel	292 515	28 875		321 390
Inst. générales, agencements et divers	301 282	46 119		347 400
Matériel de transport	41 625		1	41 625
Mat. de bureau, informatique et mobil.	418 229	24 957		443 186
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 054 961	103 568	1	1 158 529
TOTAL GÉNÉRAL	1 364 102	204 079	1	1 568 181

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Provisions Inscrites au Bilan

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges	52 000		20 000	32 000
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	27 664		27 664	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	79 664		47 664	32 000

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	545 610	114 373	22 319	637 664
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	545 610	114 373	22 319	637 664

TOTAL GÉNÉRAL	625 274	114 373	69 983	669 664
----------------------	----------------	----------------	---------------	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 200		3 200
Autres immobilisations financières	123 594		123 594
TOTAL de l'actif immobilisé :	126 794		126 794
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	824 809		824 809
Autres créances clients	8 710 630	8 710 630	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	17 842	17 842	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 687	37 687	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	81 043	81 043	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	518 411	518 411	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 305 731	1 305 731	
TOTAL de l'actif circulant :	11 496 153	10 671 344	824 809
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	162 699	162 699	

TOTAL GÉNÉRAL	11 785 646	10 834 043	951 603
----------------------	-------------------	-------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 317 432	11 317 432		
Personnel et comptes rattachés	699 145	699 145		
Sécurité sociale et autres organismes	631 346	631 346		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	372 294	372 294		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	203 159	203 159		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	534 311	534 311		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	355 714	355 714		

TOTAL GÉNÉRAL	14 113 401	14 113 401		
----------------------	-------------------	-------------------	--	--

Charges à Payer

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	235 803
Dettes fiscales et sociales	1 109 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	443 353
TOTAL	1 788 695

Produits à Recevoir

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	350 068
Personnel	13 592
Organismes sociaux	
État	518 411
Divers, produits à recevoir	10 539
Autres créances	18 416
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	911 025

Charges et Produits Constatés d'Avance

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	162 699	355 714
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	162 699	355 714

Les produits constatés d'avance correspondent à la part 2020 de la facturation relative aux contrats de maintenance.

Composition du Capital Social

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	200	24500
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	200	24500

Engagements Financiers

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	192 502
Caution de marché privé : garantie de paiement de sous-traitant	166 980
Caution de marché privé : caution retenue de garantie	25 522

TOTAL	192 502
--------------	----------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
--------------	--

Effectif Moyen

MEIKO FRANCE SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/05/20
Devise d'édition €

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	38	
Agents de maîtrise et techniciens	18,5	
Employés	26,5	
Ouvriers		
TOTAL	83	

MEIKO FRANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 4.900.000 euros
Siège social : ZAC de LAMIRAULT – 23 rue de Lamirault
77090 COLLEGIEN
R.C.S. 392 725 099 MEAUX

PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
Du 24 août 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-quatre août à dix heures.

La société MEIKO EUROPE-WEST GmbH, dont le siège social est situé Englerstrasse 3, 77652 OFFENBURG (Allemagne), représentée par son gérant, Monsieur Stefan Scheringer,

Agissant en sa qualité d'associée unique de la société « MEIKO FRANCE », Société par Actions Simplifiée au capital de 4.900.000 euros, divisé en 200 actions de 24.500 euros chacune, dont le siège social est situé ZAC de Lamirault – 23, rue de Lamirault – 77090 COLLEGIEN,

a pris les décisions suivantes, en présence de Monsieur Olivier ROBIN, Président, et Monsieur Ingo MÜLLER, Directeur Général.

L'associée unique déclare expressément relever de toute nullité de fond ou de forme la convocation de la présente Assemblée.

Elle donne acte à la gérance du fait qu'elle a pu exercer ses droits d'information dans les conditions légales et réglementaires.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Elle approuve le résultat qui se traduit par un bénéfice comptable de 147.297 €.

L'associée unique prend acte, en conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, du fait qu'au cours de l'exercice, que les seules sommes engagées au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visées à l'article

39-4 du Code Général des Impôts concernant les véhicules de tourisme mis à disposition de la force commerciale, pour un montant global de 91 909 € et qu'une somme de 15.394 € a été réintégrée au titre de la Taxe sur les voitures particulières de la société.

DEUXIEME DECISION

En considération de l'adoption des décisions qui précèdent, l'associée unique donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Olivier ROBIN, Président, et Monsieur Ingo MÜLLER, Directeur Général, pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir un bénéfice de 147.294 €, au poste "report à nouveau", lequel passera ainsi d'un montant de (1.206.624) € à (1.059.327) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique constate que le mandat de la société Roedl & Partner, commissaire aux comptes titulaire de la société, arrive à expiration à l'issue de cette assemblée générale.

L'associée unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2025 :

La société ROEDL & PARTNER

24-26 rue de la Pépinière
75008 PARIS
CRCC de PARIS

CINQUIEME DECISION

L'associée unique constate que le mandat de Monsieur Jean-Loïc LEFAUCHEUX, commissaire aux comptes suppléant de la société, arrive à expiration à l'issue de cette assemblée générale.

L'associée unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une période de 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2025 :

Monsieur Jean-Loïc LEFAUCHEUX

27, Chemin des Verrières
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
CRCC de Lyon

SIXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi consécutives aux décisions qui précèdent.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et le Président.



La société MEIKO EUROPE-WEST GmbH
Représentée par M. Stefan SCHERINGER
Associé unique



M. Olivier ROBIN
Président

MEIKO FRANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 4.900.000 euros
Siège social : ZAC de LAMIRAULT
23, rue de Lamirault
R.C.S. 392 725 099 MEAUX

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSOCIEE UNIQUE

Messieurs,

Par le présent rapport, nous vous rendons compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes afférents à cet exercice.

Les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les prescriptions légales et statutaires.

Les méthodes de présentation et de valorisation des comptes demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

I. ANALYSE DES RESULTATS ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

L'année 2019 a connu une forte progression chiffre d'affaires (+18 %), notamment au niveau des petites machines, la création d'une force de vente dédiée à l'animation des revendeurs a dynamisé les ventes (+27 %), tandis que les projets ont progressé de 9 % du fait de la facturation de projets décalés de 2018 à 2019.

L'activité du secteur santé est en progression de 5 %, et les ventes de prestations ont continué de se développer très fortement.

Les charges sont conformes au budget, légèrement en deçà, et le plan d'action établi avec notre maison-mère a été suivi, ce qui permet de dégager un bénéfice de 147 297 €.

II. AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir un bénéfice de 147 297 €, au poste "report à nouveau", lequel passerait ainsi d'un montant de (1.206.624) € à (1.059.327) €.

La situation nette s'établit à 3.840.673 €.

Comme chaque année nous vous rappelons que les seules sommes engagées au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts concernent les véhicules de tourisme mis à disposition de la force commerciale, pour un montant global de 91.909 € et qu'une somme de 15.394 € a été réintégré au titre de la Taxe sur les voitures particulières de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

III. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL :

Nous vous rappelons que la société MEIKO EUROPE WEST GmbH détient la totalité des 200 actions composant le capital social de la société MEIKO FRANCE.

Nous vous rappelons que le capital social a été augmenté en 2019 de 500.000€, par apport en numéraire, puis a été diminué de la même somme par affectation au report à nouveau négatif, portant son montant à (1.206.624) €. La valeur de l'action est de 24.500 €.

IV. PERSPECTIVES 2020 :

L'importance du portefeuille de commande dès janvier 2020 et la tendance fournie par les entrées de commande des premiers mois de l'année 2020, permettaient d'aborder ce nouvel exercice avec une certaine confiance quant au niveau d'activité.

Plusieurs facteurs concourent à cette confiance :

- Poursuite de l'opération STOP essuyage (subvention de 50% par la CNAM sur les achats de lave verres en eau osmosée pour les cafés-restaurants)
- Nouveau siège social permettant de développer notre relation clients (showroom, 2 salles de formation ...)
- Nombreux projets en préparation pour une réalisation sur l'année 2020

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au début du deuxième trimestre 2020, suite aux mesures de confinement prises par le gouvernement.

Suite à la fermeture des hôtels, cafés, restaurants et la restriction des accès à un grand nombre d'établissements, certains revendeurs ont cessé leur activité ce qui a provoqué une baisse significative des ventes de pièces détachées et de petites machines.

La société a notamment enregistré une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 50 % sur le mois d'avril 2020. L'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020 par rapport aux prévisions de résultat de l'ordre de 130 K€. Néanmoins, nous ne rencontrons pas de difficultés de trésorerie.

A la date de l'arrêté des comptes 2019 de MEIKO France, nous n'avons pas connaissance d'incertitude significatives qui remette en cause notre capacité à poursuivre l'exploitation.

VI. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT :

Aucune activité de recherche ou de développement n'a été entreprise en considération de l'objet social de notre société.

VII. PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES SUR L'EXERCICE DANS LE CAPITAL DE SOCIETES :

Néant.

VIII. ACTIVITES DES FILIALES ET RESULTATS OBTENUS

Néant.

IX. ALIENATION DE PARTICIPATIONS CROISEES INTERVENUES SUR L'EXERCICE :

Néant.

X. DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	<i>0 jour</i>	<i>1 à 30 j.</i>	<i>31 à 60 j.</i>	<i>61 à 90 j.</i>	<i>91 j. et plus</i>	<i>Total (1j. et plus)</i>
<i>Nombre de factures concernées</i>						518
<i>Montant total des factures concernées TTC</i>	7.280.750	365.024	1.971.899	58.511	135.837	2.531.271
<i>% du montant total des achats TTC</i>	29.6 %	1.48 %	8.04 %	0.24 %	0.55 %	10.32 %

XI. DECOMPOSITION DU SOLDE DES CREANCES CLIENTS

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	<i>0 jour</i>	<i>1 à 30 j.</i>	<i>31 à 60 j.</i>	<i>61 à 90 j.</i>	<i>91 j. et plus</i>	<i>Total (1j. et plus)</i>
<i>Nombre de factures concernées</i>						3017
<i>Montant total des factures concernées TTC</i>	5.061.106	272.801	371.113	500.081	2.071.742	3.617.499
<i>% du chiffre d'affaires TTC</i>	14.44 %	0.77 %	1.059 %	1.42 %	5.91 %	9.17 %

XII. APPROBATION DES COMPTES, DES RAPPORTS :

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes qui viennent de vous être présentés,
- approuver l'affectation du résultat qui vous est proposée,
- donner quitus au Président et au Directeur Général pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

Au présent rapport est joint le projet de décisions.

Collégien, le 06 mai 2020

Le Président



Rödl & Partner Com Audit
24 – 26 rue de la Pépinière – 75008 Paris

MEIKO France SAS
ZAC de Lamirault
23, rue de Lamirault
77090 COLLEGIEN

Rödl & Partner Com Audit
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes
24 – 26 rue de la Pépinière
F-75008 Paris

T +33 1 42 89 12 40

paris@roedl.pro

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR00445292949

1/4

MEIKO FRANCE SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MEIKO FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 6 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 6 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 mai 2020

Le Commissaire aux comptes

RÖDL & PARTNER Com Audit
SELAS au Capital de 1 026 000 €
24-26 rue de la Pépinière - 75008 Paris
Tél. +33 1 42 89 12 40
SIREN : 445 292 949

Rödl & Partner Com Audit
Représenté par Monsieur Ludovic DOS SANTOS